



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Guins SA, Lausanne
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
Brabair SA, Montreux
3. Publication de la fusion:
FOSC n° 117 du 20.06.2018
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Avenue des Alpes 128b, 1820 Montreux, Avenue des Alpes 128b,
1820 Montreux
6. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

ACTA Notaires associés
1820 Montreux

04361807



Montag - Lundi - Lunedì, 16.07.2018, No 135, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Fusion von Gesellschaften (Art. 25 Abs. 2 FusG) - Avis aux créanciers suite à une fusion de sociétés (Art. 25 al. 2 LFus) - Diffida ai creditori in seguito a una fusione di società (Art. 25 cpv. 2 LFus)